

La prostitution, un délit

Mesdames, Messieurs du jury, cher public,

On m'a demandé de passer après ma consœur que je félicite au passage pour défendre l'idée selon laquelle la prostitution devrait être un délit. Ce qui est drôle, c'est que ma consœur et moi sommes parties des mêmes constatations mais avons abouti à des conclusions opposées.

Vendredi midi, au tirage au sort du sujet, j'étais enthousiaste devant cette problématique. Dix minutes plus tard, j'ai pris un brouillon et j'ai noté toutes les idées qui affluaient. J'ai fini par être moins enthousiaste.

On m'a donné cinq jours. Cinq jours pour faire le tour d'une question qui fait débat depuis des siècles, voir des millénaires. Et aujourd'hui, il me faut résumer mon point de vue en 15 minutes. 15 minutes ! Ce n'est même pas le temps de travail d'une prostituée ! Comment voulez-vous que je fasse le tour de la question en 15 minutes ?! Et en cinq jours, non seulement il a fallu que je prenne connaissance de nombreux siècles de débats mais il a fallu aussi que j'apprenne des tas de choses d'un métier duquel je ne connaissais rien. Je savais que ça existait, bien sûr, mais je n'en savais pas grand-chose.

Je devais avoir 10 ou 11 ans quand j'ai découvert que ce phénomène était relativement répandu. Je me rappelle, j'étais en voiture avec mes parents et on s'est arrêtés à un feu rouge. Jusqu'ici, tout va bien. Là, je leur ai demandé : « C'est quoi ces étiquettes avec des prénoms et des numéros de téléphone ? » Mes parents se sont chamaillés pour savoir qui me l'expliquerait. Finalement, ils s'y sont mis à deux.

Cette anecdote de mon enfance résume assez bien ce qu'est la prostitution pour la plupart des gens. C'est un phénomène qu'ils croisent tous les jours, comme un feu rouge, mais ils ne se posent pas de question à son sujet jusqu'à y être vraiment confrontés.

Moi, ma confrontation, je l'ai eue vendredi et je vous avoue sans honte qu'elle a été bouleversante. J'ai découvert un monde parallèle, un monde d'hommes et de femmes, comme vous et moi, qui ont une double vie. Ça fait un peu Matrix dit comme ça mais je ne vois pas comment l'exprimer autrement.

En somme, la prostitution est banale, quotidienne, on n'a même pas à s'y intéresser. Quant à l'interdire, encore moins ! Pourquoi s'ingérer dans ce phénomène ? La prostitution a toujours été là, pourquoi ça changerait ?

Quand je faisais mes recherches sur la prostitution, j'ai demandé autour de moi ce que mes proches en pensaient. Ils m'ont tous fait la même réponse : « Pose toi la question de savoir pourquoi l'interdiction de la prostitution est évoquée depuis si longtemps mais toujours pas réalisée. » Je me suis creusée la tête, je n'ai pas trouvé. Du coup, je leur ai demandé. Ils ne savaient pas non plus. Ils me posent une question mais ils ne savent même pas la réponse !

C'est juste normal, ancré dans les habitudes et pire parfois, dans les mœurs. Après tout, comme l'a rappelé ma consœur, la prostitution est le plus vieux métier du monde, il n'y a pas lieu de la pénaliser. Mais dans ce cas, quid du port d'arme ? C'était dans les habitudes de se balader avec au moins une arme de poing et pourtant on l'a interdit. Quid de l'esclavage ? Pendant des millénaires ça a existé et on y a mis fin ! Donc non, la banalité du phénomène n'est pas un argument pour dire que la prostitution est un droit.

Un autre argument en faveur du droit à la prostitution pourrait être de dire que les prostituées sont libres de disposer de leur corps et que cette liberté va jusqu'à en disposer à des fins lucratives. Ici, le droit fait une distinction entre le droit de disposer de son corps et l'indisponibilité du corps humain. Essayez de faire comprendre la distinction à un non juriste ! C'est tordu. Même moi, j'arrive pas bien à comprendre. On ne peut pas vendre son sang mais on peut se louer entièrement à un inconnu ! S'il n'y a pas là quelque hypocrisie...

On va me rétorquer que les prostituées ont choisi cette profession. Mais déjà, la plupart du temps, ces hommes et femmes en arrivent à choisir ce métier par nécessité et ensuite, même s'ils choisissent le métier, il arrive que les clients aient des pratiques auxquelles les prostituées ne désirent pas s'adonner. Mais comme dans le commerce, le client est roi, la liberté est limitée, d'où le danger. Ils ou elles sont libres de choisir cette profession dans son principe mais dans la pratique, on ne leur demande plus leur avis. Et c'est pour les protéger de ces dérives que l'on devrait interdire purement et simplement la prostitution.

J'ai aussi entendu ma consœur dire que la prostituée ne vend pas son corps mais un service. J'ai un vague souvenir de mon cours de contrats spéciaux... Il est vrai que la qualification de vente est mauvaise, il s'agirait en fait plus d'un louage de chose. En revanche, dire que c'est une prestation de service, non. Je n'aide pas mon plombier quand il vient réparer ma chaudière. C'est le client qui utilise la prostituée, elle, reste passive. Enfin, je crois.

Ainsi, aussi passionnément que Monsieur Pimont peut dire que la *lex mercatoria*, c'est du Droit, je le dis : Oui, la prostitution doit être un délit ! Oui !

Et il y a trois grandes catégories d'intérêts à cela. D'abord, l'interdiction de la prostitution aurait un intérêt économique. Ensuite, la pénalisation de cette profession permettrait de protéger les intérêts de la société, ça irait dans le sens de l'intérêt général. Enfin, et c'est l'argument majeur, quoiqu'il puisse de prime abord paraître paradoxal, faire de la prostitution un délit irait dans le sens de la protection des prostituées.

Le premier argument allant dans le sens de l'interdiction de la prostitution est donc l'économie. En cette matière, il faut distinguer. On a d'une part l'économie de l'Etat et l'économie de marché.

L'économie de l'Etat, c'est quoi ? C'est ce qui permet à la France d'avoir son triple A (c'est loupé). Et comment on y arrive ? Grâce aux contribuables, en un mot ou deux, comme vous voulez. Les prostituées sont des contribuables. Elles, ou ils mais c'est plus rare, paient des impôts et même des impôts sur le revenu. Néanmoins, même les activités illicites sont soumises à l'impôt sur le revenu donc ça ne changerait rien pour le fisc si la prostitution devenait illégale.

Par contre, ce qui changerait et serait très bénéfique, c'est d'en faire un délit. En effet, les délits sont punis par des peines d'emprisonnement, certes, mais aussi par des amendes. C'est le jackpot pour les caisses de l'Etat ! Plutôt que de mettre des radars à 7 heures du matin, quand les gens se dépêchent d'aller travailler, ils pourront s'enrichir grâce aux travailleurs et travailleuses de la nuit !

Je suis d'accord que ce n'est pas avec ça que l'on va supprimer la dette de la France mais il n'y a pas de profit. Et le profit, c'est primordial dans notre société actuelle.

Ca passe aussi par l'économie de marché. Les prostituées sont de véritables entreprises mais on ne leur applique pas les mêmes règles. C'est aberrant ! Ou on est dans le Droit, ou on ne l'est pas. Bien que la profession soit autorisée, on ne soumet pas les prostituées aux règles de la concurrence.

En effet, il y a plusieurs catégories de prostituées. Il y a celles qui travaillent pour un proxénète, les indépendantes et les travailleuses occasionnelles. Il paraît évident que celles qui sont sous la « protection » d'un proxénète, que l'on imagine comme un grand costaud sorti tout droit d'un film avec Belmondo, auront nettement moins de mal à se faire une place sur le marché.

Il y a quelques années, j'ai travaillé dans une mairie du bassin chambérien. Je ne suis pas soumise au secret professionnel pour les faits que je vais vous relater. Tous les jours, en bonne fonctionnaire, je prenais ma pause café avec les policiers municipaux. Un jour, ils revenaient d'une ronde sur le territoire de la commune, vers Voglans. Il y avait une promotion affichée sur tous les camions : « Jour exceptionnel : Tout à 10€. » On s'est posés des tas de questions : « Est-ce tout, tout, à 10€ ou 10€ plus 10€ plus 10€ ? » On ne sais pas. Je tiens à préciser que c'était en dehors des dates légales des soldes.

L'interdiction de la prostitution mettrait fin à ces dérives et ferait de la prostitution ce qu'elle est déjà : un monde à part, illicite.

Par cet exemple des camions de Voglans (ça ferait un beau nom d'arrêt : l'arrêt Cour de cassation des camions de Voglans), j'en arrive à mon second argument en faveur de l'interdiction de la prostitution : la protection de la société.

On a interdit de lancer un nain qui lui aussi était consentant mais on autorise la prostitution ?! L'ordre public c'est la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Je laisse de côté la dignité, pour l'instant. Ca fait donc trois raisons d'interdire la prostitution.

Tranquillité : Quand on sort, on n'a pas spécialement envie de voir des annonces partout et de devoir expliquer aux enfants ce que c'est. Et, pour la fille que je suis, j'imagine la scène dans quelques années : je me ballade avec mon fiancé et on croise une travailleuse du sexe en petite tenue. Je serai forcée de faire une crise de jalousie à mon compagnon qui aura été forcé d'apprécier les belles jambes qui s'offraient devant lui.

Sécurité : Même en ligne droite, il est dangereux de laisser des camions au bord des routes. Un accident est vite arrivé !

Salubrité : Je ne pense pas qu'il y ait besoin de vous rappeler l'existence du SIDA et autres MST. Sans compter que cette profession abîme le corps, il n'y a qu'à regarder les vieilles prostituées de la rue Saint-Denis. J'en ai croisé une, une fois, c'était pas beau ! Mais je vous passe les détails...

Cette profession est donc la négation du respect que l'on doit à notre corps, respect qui, pourtant, est protégé dans bien des aspects par le droit français, a fortiori depuis les lois bioéthiques. J'ai parlé toute à l'heure de l'indisponibilité du corps humain mais il y a d'autres mesures. Je pense notamment à l'interdiction de recourir à une mère porteuse. Une femme ne peut pas décider de porter un enfant pour une autre femme, moyennant rémunération. Mais une femme peut se louer à un homme afin qu'ils aient une relation sexuelle. Pardonnez moi si ce propos vous choque mais finalement, le droit fait la distinction entre louer son utérus et louer son vagin, comme s'il n'était question que de profondeur !

Mais apparemment, le principe de la prostitution ne choque personne...

Il n'y a qu'à regarder l'Histoire (je parle sous le contrôle de Monsieur Berthier). En 1254, Saint Louis voulait l'interdire mais il a été impossible d'appliquer le décret à cause des fortes pressions. En 1561, suite à une épidémie de syphilis, le roi a pris des mesures mais elles n'ont jamais été appliquées. En 1796, le Directoire tente à son tour d'interdire la prostitution mais le projet a été abandonné parce qu'il était soi-disant difficile de la définir (c'est ma préférée celle là).

Et encore, estimons nous heureux ! La France a une politique abolitionniste. Lors d'une conférence de La Haye en 97, le premier ministre de l'époque, Alain Juppé, a dit : « La France a fait entendre ses positions sensiblement différentes de celles exprimées par les Pays-Bas parce que nous considérons que toute forme de prostitution fait violence aux personnes concernées et qu'il ne peut y avoir de prostitution volontaire. » Oui, car les putains d'Amsterdam qui donnent leur joli corps, qui donnent leur vertu, pour une pièce en or sont maintenant carrément exposées dans des vitrines. Si vous allez un jour dans le quartier rouge, ne vous étonnez pas. Non, ce n'est pas l'étalage d'une boucherie. Même si tout est fait pour être bon, ce n'est pas du cochon !

J'en arrive à mon dernier argument, qui est de taille : la protection des prostituées. Je vais parler de dignité parce que, chère consœur, sachez que j'aime bien le café du commerce. Tout comme le lancer de nain a été interdit pour protéger la dignité de celui-ci, même contre son gré, il FAUT, oui c'est une nécessité, il FAUT interdire la prostitution.

Des efforts ont été faits en interdisant le proxénétisme et, en 2003, en renforçant l'interdiction du racolage et en créant l'infraction de la traite des êtres humains mais c'est insuffisant. C'est même de l'hypocrisie. On tourne autour du pot mais on ne s'attaque pas au vrai problème.

Vous me direz que les prostituées sont grandes et peuvent arrêter si elles le veulent mais c'est faux. Cette profession est due à un état de nécessité, de détresse sociale. On voit de plus en plus d'étudiantes se prostituer pour payer leurs études, des étrangères pour se payer un logement.

Samedi soir, pour me mettre au courant, j'ai regardé un film de 2012 sur la prostitution des étudiantes. L'une d'elle tient un propos qui m'a marqué : « C'est comme la cigarette, c'est difficile d'arrêter. D'un coup on a de l'argent, beaucoup d'argent et ça prend pas trop de temps. » C'est addictif. C'est donc à l'Etat de prendre des mesures contre cette addiction qui est toute aussi dangereuse que la cigarette, l'alcool, les drogues ou les jeux de casino.

Oui, la prostitution est dangereuse pour la société, je l'ai déjà prouvé, mais elle l'est aussi pour les prostituées. Comment leur garantir des conditions saines pour travailler ? Un camion, c'est quand même pas le top. Comment être sûrs qu'elles utilisent des contraceptifs ? Comment garantir qu'elles n'attrapent pas une maladie sexuellement transmissible ou une infection ? Comment être sûrs qu'elles ne seront pas violées ou violentées ?

Qui peut les protéger de tous ces risques si ce n'est le Droit et a fortiori le droit pénal ? Personne. La société leur doit protection. Car elles sont des êtres humains. On peut les traiter de ce que l'on veut, elles restent des femmes avec des faiblesses, des peurs et des souffrances. Pourquoi le droit ne leur apporterait-il pas la protection qu'il garantit aux autres ? Pourquoi les rejeter comme de la vermine ?

Je reprends les mots de Brassens dans sa complainte des filles de joie : « Il s'en fallait de peu mon cher que cette putain ne fut ta mère. » Non, les prostitués ne sont pas des sous-hommes, des sous-femmes.

La mission du droit est de régir la vie en société et sanctionner par la puissance publique. Les prostituées font partie de la société, il faut utiliser des mesures radicales pour les protéger des autres et d'elles mêmes. La seule mesure efficace sera de faire de la prostitution un délit.

Ainsi, et seulement ainsi, personne ne sera exclu de la société et ces hommes et femmes bénéficieront, eux aussi, elles aussi, de la liberté et de l'égalité.